



## Signez et faites signer la pétition !

Nous, personnels EVS recrutés en Contrat d'accompagnement à l'emploi (CAE) ou en Contrat d'avenir (CAV) pour l'aide administrative, l'encadrement des élèves et l'accompagnement des élèves handicapés assurons des tâches indispensables et utiles dans toutes les écoles.

Nous revendiquons :

- ◆ La transformation des emplois EVS en emplois statutaires et pérennes de la Fonction publique ;
- ◆ Pour les actuels EVS, la possibilité d'un recrutement spécifique, sur ces postes statutaires, avec une formation ;
- ◆ Il faut dans tous les cas un dispositif pour les personnels actuellement sur ces postes : une formation choisie et financée doit être assurée ;
- ◆ Que dans un premier temps, les EVS aient les mêmes droits que les contrats CDD de plus de 6 mois travaillant plus de 78 h par mois : maintien de leurs allocations pendant les 3 premiers mois, puis paiement d'une prime forfaitaire de 150 euros jusqu'au 10<sup>ème</sup> mois et paiement de la prime de retour à l'emploi de 1000 euros à l'issue du 4<sup>ème</sup> mois d'activité.

**Nous appelons les personnels titulaires de l'Éducation Nationale et les parents d'élèves à nous soutenir dans notre combat pour la reconnaissance de notre travail.** COMMENT ? En signant cette pétition, en la retournant au plus vite et en ouvrant le débat à l'occasion du prochain conseil des maîtres et du prochain conseil d'école.

Nom / Prénom	École	Fonction	Signature